

NOTICE DESCRIPTIVE PERMIS D'AMÉNAGER

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX
D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE**

Avenue Louis Clément

Commune de Piriac sur Mer

CAP ATLANTIQUE la Baule-Guérande Agglo

Direction juridique - Cap Atlantique
3 Avenue des Noëlles - BP 64

44503 LA BAULE cedex

Tél : 02 51 75 06 80

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Description du projet	3
3. Justification du projet.....	4
4. Le projet dans son environnement	6
5. Mesures appréhendées pour assurer la protection environnementale du chantier	7
a. Moyens d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle	7
b. Réduction des nuisances.....	7
c. Tri des déchets	8

1. Contexte

Au niveau du hameau de Lérat, sur la commune de Piriac-sur-Mer, un poste de relevage collecte un bassin de collecte d'eaux usées. Ce poste alimente, via une conduite de refoulement, la station d'épuration de la Turballe. Dans le cadre d'un projet de voirie d'ampleur, nous engageons la modernisation et le renouvellement de nos réseaux de collecte et de refoulement des eaux usées, ainsi que le réseau de distribution d'eau potable sur le l'avenue Louis Clément à Piriac-sur-Mer et le boulevard Belmont sur la commune de La Turballe.

Sur la commune de Pirac-sur Mer, avenue Louis Clément, nous reprenons :

- Renouvellement de la conduite de refoulement d'eaux usées en PEHD diamètre 315 mm PN10 : 635 ml dont 119 ml en zone Nds et le reste en zone U.
- Réhabilitation par chemisage de la conduite de collecte des eaux usées : 315 ml dont 132 ml en zone Nds et le reste en zone U.
- Renouvellement de la conduite de collecte des eaux usées en PP diamètre 200 mm sur 300 ml en zone U
- Renouvellement d'une conduite d'eau potable en Fonte de diamètre 250 mm sur 118 ml

Sur la commune de La Turballe, boulevard Belmont, nous reprenons :

- Renouvellement de la conduite de refoulement d'eaux usées en PEHD diamètre 315 mm PN10 : 764 ml dont 184 ml en zone Ns et le reste en zone U.
- Réhabilitation par chemisage de la conduite de collecte des eaux usées : 414 ml en zone U.
- Renouvellement d'une conduite d'eau potable en Fonte de diamètre 250 mm sur 768 ml dont 105 ml en zone Ns et le reste en zone U

2. Description du projet

La conduite de refoulement des eau usées du poste de Lérat date de 1972, elle en PVC d'un diamètre de 315 mm, elle est positionnée en partie sous la chaussée et en partie sous l'accotement de la RD99 côté mer.

Dans le cadre de notre projet l'ensemble des conduites seront reprises sous la chaussée (exceptée la reprise des branchements d'eaux usées et d'eau potable en lieux et place)

Ce projet consiste :

- au renouvellement de 1400 m de refoulement d'eaux usées,
- au renouvellement de 300 ml de réseaux d'eaux usées et 28 branchements,
- à la réhabilitation sans tranchée de 766 ml de réseau d'eaux usées et ses 32 branchements,
- au renouvellement de 886 ml de réseaux d'eau potable et 23 branchements.



Piriac sur Mer

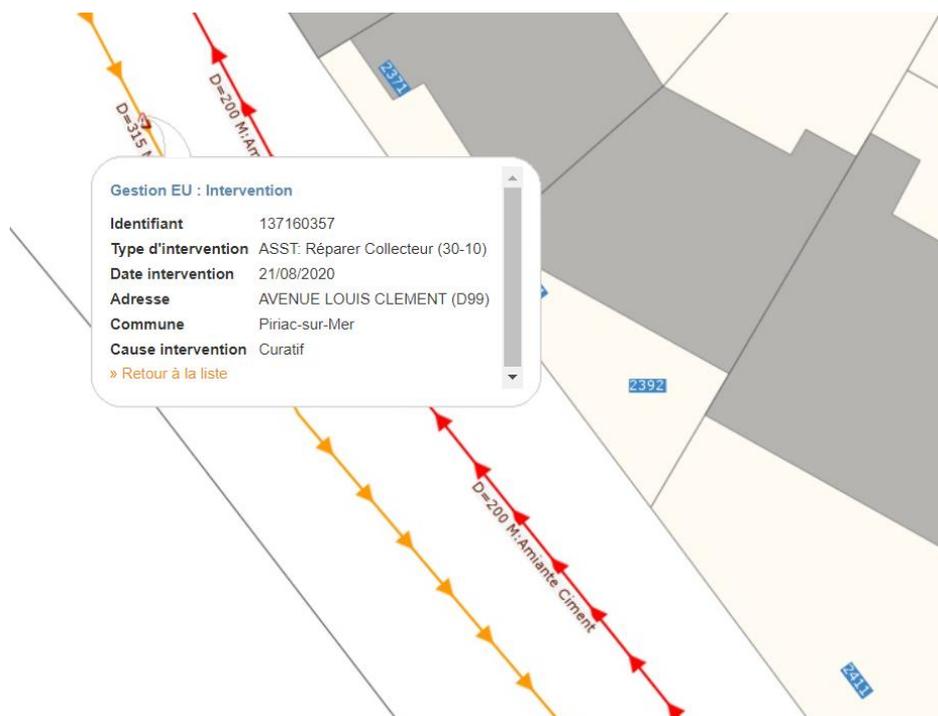
La Turballe

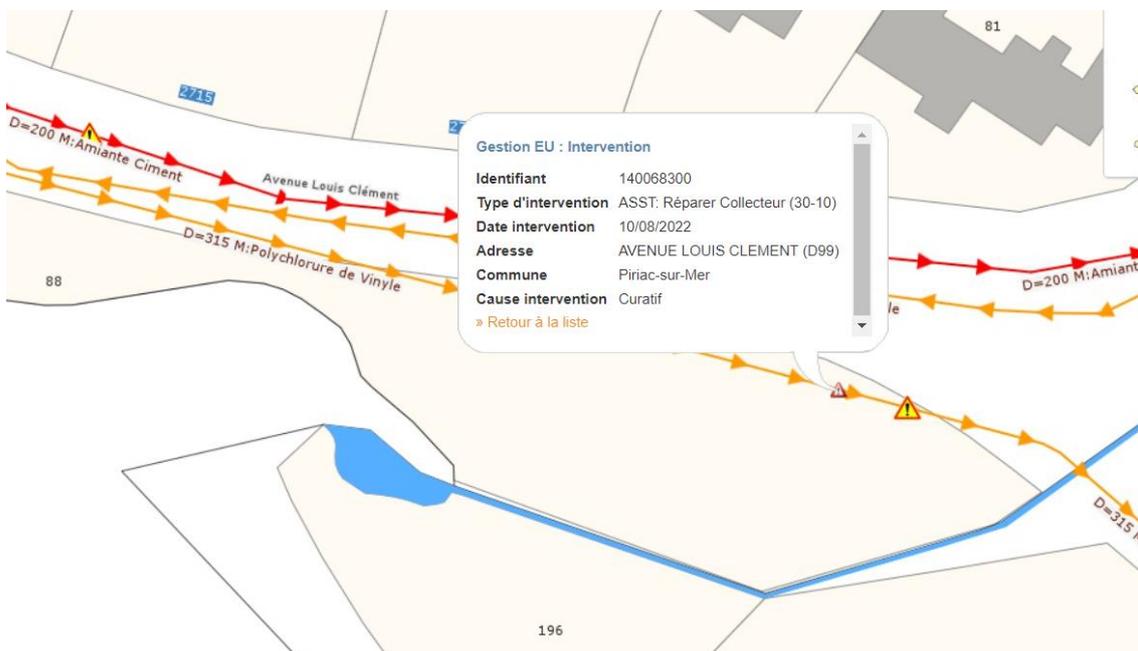
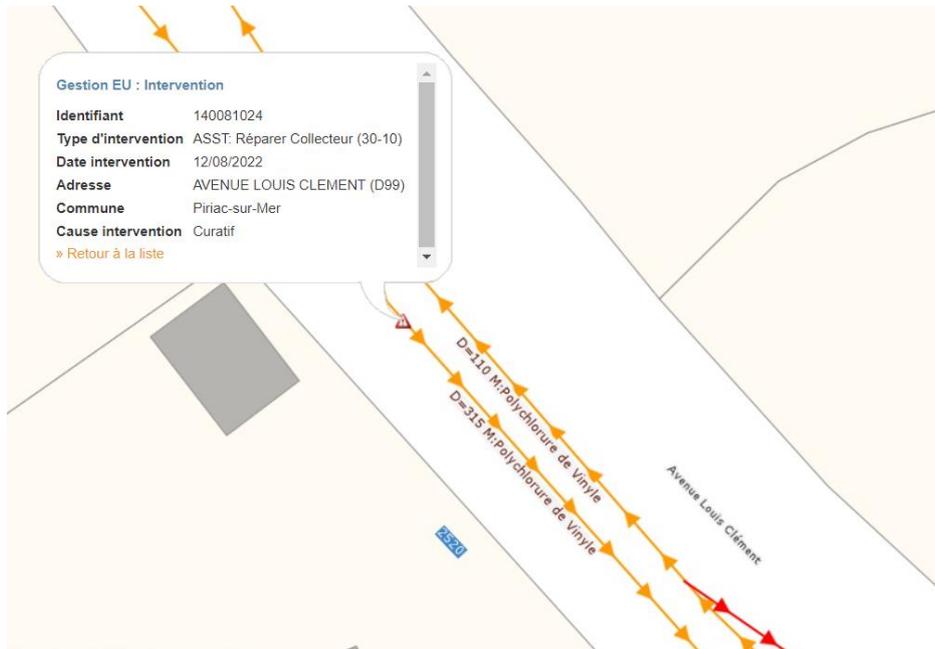
-  Zone naturelle
-  Zone d'emprise du projet

3. Justification du projet

D'une part, ce renouvellement est indispensable au bon fonctionnement du réseau de refoulement d'eaux usées, à la collecte des effluents et à la distribution en eau potable du secteur. D'autre part, ces travaux permettront de préserver la ressource en eau et de préserver la qualité du milieu naturel.

Ci-dessous des extraits du SIG illustrant les différentes interventions sur la conduite de refoulement d'eaux usées :







Une étude hydraulique a permis de valider le diamètre de la conduite à mettre en place ainsi que la nature et la qualité du matériaux à mettre en œuvre.

Concernant la conduite de distribution en eau potable, elle date de 1961. Afin de garantir la qualité du service nous procédons à son renouvellement.

Enfin, pour le réseau d'eaux usées à renouveler en lieu et place, il est fragilisé par la formation d'H₂S en tête de réseau qui endommage les canalisations. De plus les conduites à renouveler datent de 1974.

Les autres conduites non fragilisées par l'H₂S peuvent être maintenues en place avec des techniques de réhabilitation plus douce dite par chemisage. Ce procédé permettra de redonner une structure au réseau.

4. Le projet dans son environnement

Le projet traverse et borde des zones de protections environnementales fortes définies dans le récépissé de l'examen « Cas par cas » retourné par la DREAL au plus tard le 09/05/2024, à savoir :

- PLU : espaces identifiés remarquables de la loi littorale,
- Zone NATURA 2000 : « Mor Braz ».

Au regard de ces zones naturelles fragiles, il est demandé de respecter :

- La période d'intervention en automne et en hiver pour respecter la période de nidification,
- Le stockage des matériaux sur des sites prévus à cet effet (voirie, parkings),
- De limiter l'empoussièrement lors des sciages de voirie,
- De positionner l'ouvrage en lieu et place ou sous la voirie départementale.

5. Mesures appréhendées pour assurer la protection environnementale du chantier

a. Moyens d'intervention d'urgence en cas de pollution accidentelle

Les éventuels déchets dangereux, qui peuvent être stockés dans l'enceinte du chantier avant évacuation, sont protégés des eaux de pluie et de ruissellement dans des contenants étanches.

Pour le cas particulier des carburants, les contenants sont dotés de doubles enveloppes (citernes) et limités en volume et de caractéristiques adaptées (jerricans de sécurité).

Dans le cas d'un éventuel déversement accidentel, l'ensemble des ouvriers sont formés et doivent appliquer les règles définies, en utilisant les moyens mis à leur disposition (kit d'intervention d'urgence : absorbants en granulés ou tapis ou boudins).

FUITE DE GAZ		DÉVERSEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES		INCENDIE	
Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS	Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS	Origines et Accidents Potentiels	RISQUES HUMAINS
Fuite de gaz Incendie Explosions	- Inhalation des vapeurs - Irritation des voies respiratoires - Asphyxie	Fuite hydraulique Fuite d'hydrocarbure Fuite lors du dépotage Rupture flexible Déversement accidentel de fûts Accident d'un engin	- Allergie - Irritation - Inhalation des vapeurs	Rupture d'une canalisation de gaz Manque de vigilance Propagation du feu Explosions Incendie de véhicules /engins	- Brûlure - Irritation - Inhalation des fumées - Accident Mortel
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX		RISQUES ENVIRONNEMENTAUX		RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	
- Pollution des sols (eau incendie) et de l'air - Pollution de l'eau, nappe phréatique		- Pollution des sols - Pollution de l'eau, nappe phréatique		- Pollution des sols (eau incendie) et de l'air - Pollution de l'eau, nappe phréatique	
PREVENTION		PREVENTION		PREVENTION	
 Ne jamais intervenir : Ne pas tenter de stopper la fuite Ne pas tenter d'éteindre le feu		Avant intervention s'équiper des EPI  Gants synthétiques  Lunettes  Chaussures de sécurité  Casque		Avant intervention s'équiper des EPI  Gants synthétiques  Gants en cuir  Lunettes  Chaussures de sécurité  Casque	
ACTIONS À MENER		ACTIONS À MENER		ACTIONS À MENER	
QUI ?	Consignes à suivre	QUI ?	Consignes à suivre	QUI ?	Consignes à suivre
Responsable de Chantier Ouvriers	1- STOPPER immédiatement le chantier (arrêt des engins) 2- ÉLOIGNER toutes les personnes à proximité 3- ALERTER immédiatement et systématiquement les services d'urgence Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité  LE 18 LE 112 (mobile)	Responsable de Chantier Chauffeur extérieur Ouvriers	1- ARRÊTER la fuite à la source. 2- LIMITER toute source d'inflammation. 3- Se poser la question : Le déversement est-il maîtrisable avec les moyens à disposition ? NON  ALERTER : Appeler les pompiers Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité OUI  Utiliser les moyens d'absorption ; kit d'intervention (kit antipollution)	Responsable de Chantier Ouvriers	1- ÉLOIGNER l'ensemble du personnel du lieu de l'incendie 2- LIMITER toute source d'inflammation. 3- Mettre en place un périmètre de sécurité (au minimum 30m autour du sinistre) 4- Se poser la question : L'incendie est-il maîtrisable avec les moyens à disposition ? NON  ALERTER : Appeler les pompiers Ne jamais raccrocher avant d'y avoir été invité OUI  Combattre si possible le sinistre avec les moyens d'extinction à votre disposition : Extincteur 
 Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité/sinistre		 Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité / communication		 Remonter l'incident auprès conducteur de travaux par le biais d'une fiche non-conformité-communication.	

b. Réduction des nuisances

o Réduction du bruit :

Les mesures suivantes seront mises en application afin de limiter l'impact sonore du chantier :

- Les engins sont conformes aux règlements en vigueur sur le bruit et contrôlés régulièrement,
- Les plages horaires de travail pourront être adaptées et définies lors de la préparation en accord avec le Maître d'œuvre,
- Circulation des camions à vitesse réduite aux abords des habitations,
- Le matériel, les engins et véhicules utilisés répondent aux normes actuelles en termes d'émission de bruit,
- Les enrobés seront découpés à la scie de sol avec disques diamant avec niveau de bruit réduit pour éviter des coupes avec des outils à percussion très bruyants type marteau piqueur,
- L'utilisation du BRH avec amortisseur de bruit sera réduite au minimum, au profit d'une fraise hydraulique,

- La démolition des chaussées existantes sera au maximum effectué par des raboteuses spécialisées,
 - Pour les engins de compactage les plaques moins bruyantes que les pillonneuses seront privilégiés.
- o Réduction des émissions de poussières :
 - Poussières d'échappement du matériel : Le matériel, les engins et véhicules utilisés sont entretenus, contrôlés et vérifiés régulièrement et répondent ainsi aux normes actuelles en termes de pollution.
 - Poussières dues à l'ouverture de la tranchée : Un arrosage du sol pourra être réalisé en cas de poussière importante. Les horaires sont aménagés le vendredi en fin de semaine pour permettre le nettoyage du chantier pour le weekend. Si cela s'avère nécessaire, un balayage des voies peut être organisé.
 - o Entretien des véhicules travaillant sur le chantier
 - Les véhicules et matériels seront rangés au niveau de la base vie ou laissés et balisés pour garantir la sécurité du chantier. Tout entretien en cours de chantier sera réalisé sur la base vie et comprendra la mise en place de bacs de rétention destinés à prévenir l'évacuation dans le milieu de fluides polluants (huiles, essence, ...).

c. Tri des déchets

Le tri des déchets sur le chantier s'organise suivant leur provenance. La distinction entre les déchets courants de chantier (Ferraille, bois, plastique, ordures ménagères, cartons...) et les déchets routiers et de terrassement (enrobé, béton de chaussée, déblais, terre végétale...) permet de destiner les déchets vers les filières adaptées.